Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID: 069-200083616-20240916-2024_16_CCAS-DE

N°2024-16

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 16 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le lundi seize septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la Vice-présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16 date de convocation : 30/08/2024

En exercice : 16 Présents : 13 Pouvoirs : 3

Présents votants :

Mesdames Marie Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Sylvie COILLARD, Marie-Anne TERNAUX, Nicole CIMETIERE, Marie Thérèse DESBONNE, Bernadette GUERRIER, Madeleine MINOT, Christiane DUCLOS

Messieurs Maxime COLLIER, René TRIPOZ, Jean-Pascal FLAUDER

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Paul GASQUET > pouvoir à Marie-Claude CATALA Laura MARGAND > pouvoir à Sylvie COILLARD Agnès DESSAINTJEAN > pouvoir à , Marie-Anne TERNAUX

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du mardi 10 avril 2024

Après en avoir entendu l'exposé.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 10 avril 2024,
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,

VOTE: à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Vice-présidente,

Marie-Claude CATALA

La sécrétaire de séance Sylvie THOMASSON